



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question écrite n° 27497

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des étudiants et enseignants concernant les procédures de démantèlement des instituts universitaires technologiques (IUT) mises en oeuvre par le Gouvernement. En effet, la mise en place d'une licence professionnelle universitaire excluant les IUT et la diminution des crédits alloués à ces établissements démontrent la volonté gouvernementale de freiner la progression de ce qui constitue un des pôles les plus dynamiques de l'enseignement supérieur de notre pays. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'assurer l'avenir des IUT et dans quels délais.

Texte de la réponse

Le projet de licence professionnelle actuellement à l'étude dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'architecture des diplômes s'adresse à des titulaires d'un diplôme de premier cycle d'origines différentes (DUT-BTS-DEUG-DEUST) et n'exclut en aucune façon les IUT. La licence professionnelle doit permettre à ses titulaires de s'insérer professionnellement à l'issue d'un parcours universitaire conçu avec les milieux professionnels. Cette licence qui s'adresse donc à des publics variés doit ouvrir sur des qualifications et des compétences intermédiaires entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur ou cadre supérieur. Le projet à l'étude prévoit la possibilité d'associer au portage pédagogique de ce diplôme diverses composantes universitaires. Les IUT qui ont fait la preuve de leurs compétences dans le développement des diplômes universitaires de technologie ont naturellement vocation à être l'une des composantes de ces projets. En outre, le Gouvernement s'est tout particulièrement attaché à accompagner le développement des IUT au cours des deux derniers exercices budgétaires. C'est ainsi que, pour leur permettre d'assurer la rentrée 1998 et faire face à l'augmentation de leurs effectifs, les IUT ont bénéficié de la création de près de 400 emplois enseignants et de 60 emplois IATOS. Dans le même temps, leur dotation de fonctionnement augmentait de 38 millions de francs. Cette démarche s'est poursuivie en 1999, puisque 250 emplois enseignants et 70 emplois IATOS nouveaux ont été prévus pour les IUT. En outre, le montant de leur dotation de fonctionnement a été réexaminé au vu des augmentations d'effectifs de la rentrée 1998. Dans le contexte budgétaire actuel, il s'agit là d'un effort significatif qui témoigne de l'importance accordée aux IUT. Enfin, le rôle des IUT a été affirmé tant dans le domaine prioritaire du développement de la recherche technologique que dans celui de la construction de véritables pôles technologiques au sein des universités, dont les IUT doivent constituer l'un des éléments essentiels.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27497

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1823

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4951